

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2020

---

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE  
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 50

présenté par  
M. Cubertafo

à l'amendement n° 17 du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de l'alinéa 13, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2021 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 14 et à la fin de l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à prévoir une entrée en vigueur du dispositif dès le 1er janvier 2021